

**AR Prefecture**

063-256301375-20250312-DCS20250302-DE  
Reçu le 26/03/2025  
Publié le 26/03/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20250302

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 Mars à 16h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 17/02/2025.

**Nombre de membres** : en exercice : 115

Présents : 75

Votants : 78 (dont 2 doubles voix et 1 pouvoir)

**Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.**

**Objet : Approbation du Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 29 Janvier 2025 à Saint-Georges-de-Mons**

Le Président présente aux membres du comité syndical le compte rendu de l'assemblée générale du 29 janvier 2025 qui s'est déroulée à Saint-Georges-de-Mons, qui leur a été adressé et demande s'ils ont des remarques à formuler sur celui-ci.

**Clémentine RAINEAU** est intervenue pour préciser qu'il y avait une faute page 2 du compte-rendu « le Président rappelle que la démarche de révision du SCoT a débuté en septembre 2025 » alors qu'il a débuté en septembre 2024.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** : le compte rendu ci-après de l'assemblée générale du 29 janvier 2025 à Saint-Georges-de-Mons sous réserve de correction de la date erronée (2024 et non 2025).

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire

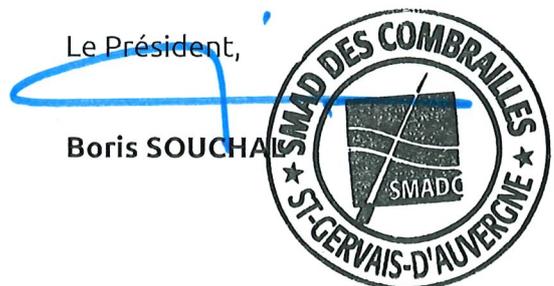
Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL



Le Président,

Boris SOUCHAL



AR Prefecture

Procès-verbal de l'Assemblée générale  
du mercredi 29 janvier 2025 à 18h30 à SAINT-GEORGES DE MONS

063-256301375-20250303\_DGS20250303\_DE

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

M. Julien PERRIN, Maire, accueille l'assemblée.

Le Président Boris SOUCHAL remercie les délégués présents.

Il propose d'ajouter un sujet à l'ordre du jour sur les marchés publics, ceci est approuvé à l'unanimité.

Le quorum est atteint : 64 délégués sont présents pour cette réunion. Diverses délégations ont été données et sont consignées dans la liste annexée au présent compte-rendu.

Monsieur Julien PERRIN, Maire de la commune de Saint-Georges de Mons, est désigné secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18/12/2024 à STE CHRISTINE
- Informations sur les délibérations du bureau et décisions du président depuis le dernier comité syndical
- Approbation du projet d'extension et réaménagement de la Maison des Combrailles
- Révision du Schéma de Cohérence Territoriale : présentation du diagnostic
- Gestion des ressources humaines
- Point d'informations diverses
- Questions diverses

#### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18/12/2024 A SAINTE-CHRISTINE

**DECISION : aucun délégué n'ayant d'observations à formuler sur ce compte-rendu, il est mis au vote par le Président et approuvé par 68 voix pour et 6 abstentions (de délégués n'ayant pas participé à celle-ci).**

#### INFORMATIONS SUR LES DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT

##### DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL :

22-janv.-25	Bail de Location Garage 2025 avec Mme et M. SCHROEVERS	DBS20250101
22-janv.-25	Renouvellement de la Ligne de Trésorerie	DBS20250102
22-janv.-25	Avis sur la Révision du PLU de Saint-Georges-de-Mons	DBS20250103

#### APPROBATION DU PROJET D'EXTENSION ET DE REAMENAGEMENT DE LA MAISON DES COMBRAILLES

Le Président rappelle aux membres du comité que le SMADC a désigné la SCP ESTIER-LECHUGA pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'extension et de réaménagement de la Maison des Combrailles, siège du SMADC à Saint Gervais d'Auvergne.

L'avant-projet définitif rendu le 16 janvier 2025 est établi comme suit.

Le programme comprend des travaux de réaménagement des locaux existants, une extension en RDC et la mise en place de systèmes techniques performants en chauffage et ventilation respectant la réglementation.

##### EXISTANT

- Aux étages, redistribution des bureaux et amélioration des performances thermiques
- au rez-de-chaussée, bureaux d'accueil, sanitaire public PMR, sanitaires séparés et vestiaire/douche pour le personnel

##### EXTENSION RDC

- espace d'entrée, espace d'expositions et accès au Musée de la Résistance
- salle de réunion avec rangement des mobiliers
- salle de pause du personnel
- local ménage et de rangement des matériels

L'avant-projet définitif (plans et pièces écrites) a été adressé en 2 annexes séparées à chaque délégué et le plan de financement figure dans le dossier d'assemblée.

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

**DECISION: le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE: le projet d'extension et de réaménagement de la Maison des Combrailles, APPROUVE: le plan de financements de la tranche extension et le plan de financements de la tranche réaménagement du bâtiment existant**

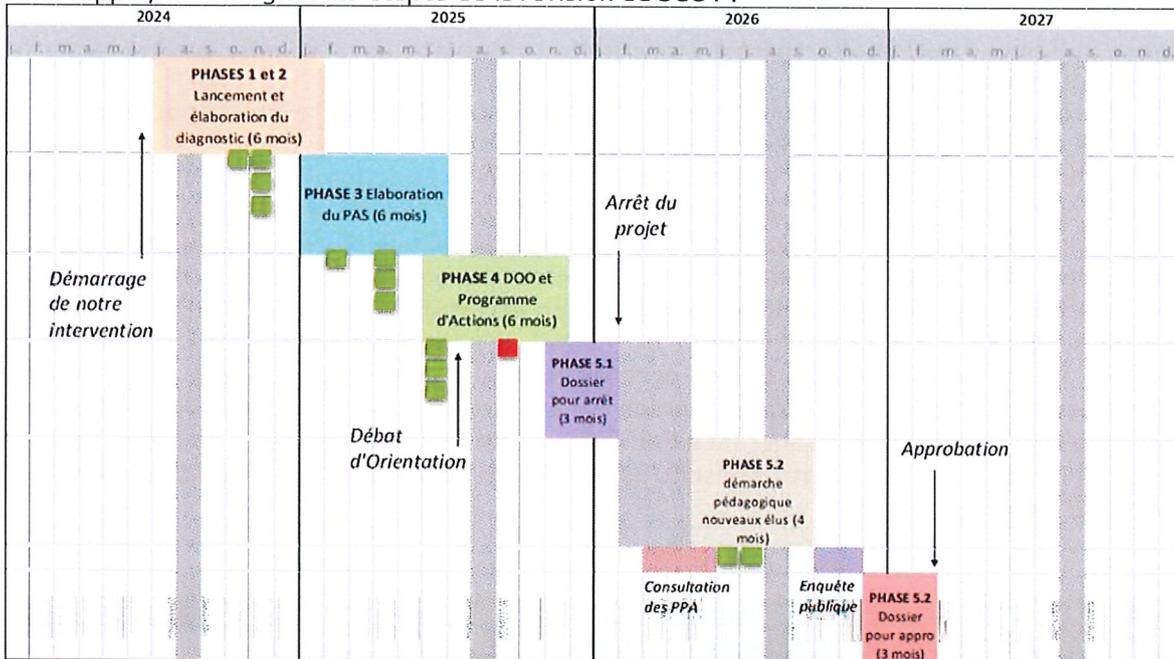
## REVISION DU SCoT DES COMBRAILLES : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

Le Président rappelle que la démarche de révision du SCoT a débuté en septembre 2024. Dans le cadre de la phase de diagnostic, plusieurs temps de concertation avec les élus des Combrailles ont été organisés, que ce soit le séminaire du 4 décembre 2024 ou les 3 ateliers territorialisés des 9, 10 et 11 décembre 2024.

Le bureau d'étude URBICAND a présenté en comité de pilotage une première version du diagnostic afin de le mettre en discussion.

Une présentation de ce diagnostic est faite en comité syndical par le bureau d'étude URBICANS afin d'échanger sur les constats du diagnostic et de dessiner les enjeux qui établiront les grands thématiques du projet stratégique à venir.

Pour rappel, voici les grandes étapes de la révision du SCOT :



■ Concertation avec les élus (séminaires, ateliers, ...)

■ Concertation en atelier territorial

Une synthèse du diagnostic figurait en annexe séparé du dossier d'assemblée et a été envoyé à chaque délégué.

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### 1 – SMADC et ses services SSIAD-ESA-PFAR-CRT : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - VOLET SANTE

Le Président rappelle aux membres du comité que le volet santé de la protection sociale complémentaire porte sur les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité. Cette garantie apporte une couverture additionnelle et constitue un complément du régime général de la sécurité sociale pour absorber les frais de soins nécessaires aux individus et à leur famille.

**AR Prefecture**

La mise en place d'une participation employeur à une protection santé au profit des agents est aujourd'hui facultative mais **elle sera rendue obligatoire dès 1er janvier 2026.**  
Cette participation est ouverte aux contrats collectifs ou individuels labellisés, **elle ne pourra pas être inférieure à 15 € par mois et par agent.**

Afin de répondre à cette obligation et en complément de la convention de participation relative au risque « Prévoyance », le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après information du Comité social territorial, a décidé d'engager **une démarche visant à proposer aux collectivités et établissements affiliés qui le souhaitent, une convention de participation relative au risque « Santé ».**

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, la convention portera sur **un contrat couvrant des dépenses médicales au profit des agents et s'ils le souhaitent de leurs familles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Cette démarche a vocation à proposer à nos agents :

- un contrat mutualisé à l'échelle du département pour une durée de 6 ans ;
- plusieurs niveaux de garanties et de cotisation ;
- la possibilité pour les agents, de bénéficier d'une adhésion sur la base d'une cotisation unique.

Dans ces conditions, il vous est proposé de nous associer à la procédure lancée en faisant parvenir les éléments ci-après mentionnés :

- la démographie nécessaire à la consultation en renseignant le questionnaire en ligne au plus tard le 14/02/2025. Les services du SMADC/SSIAD/ESA/PFAR/CRT répondront à ce questionnaire dans les délais.

- la délibération mandatant le Centre de Gestion afin de mener pour le compte de votre collectivité ou établissement la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « santé » à nous retourner au plus tard avant le 14/02/2025 ;

**Ce mandat n'engage nullement notre collectivité à souscrire la convention qui sera mise en œuvre par le Centre de gestion pour le risque « Santé ».**

Après présentation des résultats, une délibération précédée d'un avis du Comité social territorial nous sera demandée afin de décider de l'adhésion ou non à ce contrat.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, MANDATE : le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour le compte du SMADC et ses services SSIAD-ESA-PFAR-CRT afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie santé ; S'ENGAGE : à communiquer au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause ; PREND ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme par délibération et après convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.**

**2 SSIAD : suppression d'un poste à temps non complet d'auxiliaire de soins principal 1<sup>ère</sup> classe (retraite de l'agent fin MARS 2025) et création d'un poste à temps complet d'aide soignant(e).**

Madame Chantal CANZONNERI, aide-soignante au SSIAD depuis le 01/10/2007 va faire valoir ses droits à retraite fin Mars 2025. Madame CANZONNERI occupait un poste à temps non complet (32h30) sur le grade d'auxiliaire de soins principal 1<sup>ère</sup> classe puis aide soignante classe supérieure depuis le 01/01/2022.

Après avis favorable du CST du 14 Janvier 2025, pour la suppression du poste à temps non complet d'auxiliaire de soins principal 1<sup>ère</sup> classe et **la création d'un poste à temps complet d'aide-soignante classe normale (nouveau grade depuis le 01/01/2022), il vous est proposé d'acter cette décision afin de nommer un agent sur le poste au 01/04/2025.**

**Le comité syndical, à l'unanimité, DECIDE : de supprimer le poste d'auxiliaire de soins principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (32h30), DECIDE : de créer un poste d'aide-soignante classe normale – Cat B, à temps complet (35h00 hebdomadaires), à compter du 01/04/2025. DIT : que l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique.**

**AR Prefecture**

063-256301375-20250312-DCS20250302-DE

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

**MARCHÉS PUBLICS : DELEGATION EXCEPTIONNELLE AU PRESIDENT**

Le Président rappelle aux membres du comité syndical qu'au vu de la délibération fixant les délégations du comité syndical au bureau syndical et au président, pour les marchés dont le montant prévisionnel est supérieur à 40 000 €, le bureau syndical a délégué pour lancer la consultation, et la décision de sélection revient au comité syndical.

Le changement de date du comité syndical, initialement prévu le 26 mars 2025, mais avancé au 12 mars 2025, impose un changement de dates des réunions du bureau syndical, avec un bureau le 26 février 2025 et non plus les 12 février et 12 mars comme initialement envisagé.

Or, le lancement de la consultation pour deux marchés publics après approbation des cahiers des charges par le bureau syndical du 12 février 2025 était prévu. Ces marchés concernent la signalétique touristique (RIS et panneaux patrimoine) et l'acquisition d'éco-compteurs pour l'observation de la fréquentation touristique.

Le Président explique que le fait de reporter cet examen au bureau du 26 février 2026 ne laisse ensuite plus assez de temps pour déployer les consultations, car il est important que le choix des prestataires soit effectué en comité syndical du 12 mars 2025. Le comité syndical suivant sera vraisemblablement en juin 2025, ce qui n'est pas compatible avec la volonté de lancer le renouvellement des RIS du SMADC avant l'été 2025.

**DECISION: le comité syndical, à l'unanimité, DECIDE : de donner exceptionnellement délégation au président pour lancer ces deux consultations. DIT : que le choix des prestataires sera à l'ordre du jour du comité syndical du 12 mars 2025.**

# ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER 2025

## AR Prefecture ~~ST-GEORGES-DE-MONS~~

063-256301375-20250312-DCS20250302-DE  
 Reçu le 26/03/2025  
 Publié le 26/03/2025

### Liste des Présents

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat sur Sioule	Jean-Claude BELLARD
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Bussières-près-Pionsat	Fanny BRIAT
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charensat	Marinette DOS SANTOS
Châteauneuf-les-Bains	Amélie PEREZ
Château-sur-Cher	Robert DUBUIS
Combronde	Alain ESPAGNOL
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Jean-Louis FABRE
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Giat	Dominique BARBARIN BADIERE
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Gilles MARTIN
La Goutelle	Ida GIRAUD
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Le Quartier	Annelise DURON
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEAUX
Montfermy	Daniel CONDAT
Moureuille	Hélène VERNADAT
Pionsat	Bernard PENY
Pontgibaud	Anne-Michèle DONNET
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Stéphane CANUTO
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Georges-de-Mons	Maryse LEFOUR
Saint Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Jacques-d'Ambur	Dominique MONNEYRON
Saint Maurice de Pionsat	Daniel DIONNET
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pardoux	Philippe MASSON
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Saint-Rémy-de-Blot	François ROGUET
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Teilhède	Olivier SURE
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Bernard THOMAS
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Youx	Olivier GLOWACKI
<b>COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>
Chavanon Combrailles et Volcans	Janette VIALETTE-GIRAUD

<b>AR Prefecture</b> <b>Combrailles Sioule et Morge</b> 063-256301375-20250312-DCS20250302-DE Reçu le 26/03/2025 Publié le 26/03/2025	Frédéric SABY
	Sébastien GUILLOT Julien PERRIN Gérard VENEULT  Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL
Pays de Saint-Eloy	

<b>CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS</b>	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

### **Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :**

Ars-les-Favets	Bourg-Lastic
Briffons (excusés- <b>POUVOIR</b> )	Bromont-Lamothe (excusé)
Charbonnières-les-Vieilles (excusés)	Cisternes-la-Forêt (excusé)
Combrailles (excusé)	Durmignat (excusée)
Fernoël (excusé)	Gimeaux (excusée - <b>POUVOIR</b> )
La Celle d'Auvergne (excusé)	La Cellette
La Crouzille	Landogne (excusée – <b>POUVOIR</b> )
Loubeyrat (excusés)	Manzat
Marcillat	Menat (excusées)
Messeix	Miremont (excusé)
Montcel (excusée - <b>POUVOIR</b> )	Neuf-Eglise (excusée)
Pontaumur (excusé – <b>POUVOIR</b> )	Pouzol
Saint-Angel	Saint-Avit (excusée)
Saint-Eloy les Mines	Saint-Etienne-des-Champs (excusée)
Saint-Gal-sur-Sioule (excusé)	Saint-Germain-près-Herment
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Saint-Hilaire-la-Croix (excusé – <b>POUVOIR</b> )
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Julien-la-Geneste
Saint-Maigner	Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)
Saint-Sulpice	Sauvagnat
Savennes (excusée)	Servant (excusés – <b>POUVOIR</b> )
Teilhet (excusé)	Tralaigues
Virlet	Vitrac (excusé - <b>POUVOIR</b> )
Voingt (excusés)	Yssac-la-Tourette (excusé)

### **Communautés de communes :**

Madame Yannick BONY, excusée – **POUVOIR**

### **Conseillers Départementaux excusés ou absents :**

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)

Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusé)

Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)

AR Prefecture

063-256301375-20250312-DCS20250302-DE  
Reçu le 26/03/2025  
Publié le 26/03/2025

**ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MARS 2025**  
**A ST-GERVAIS D'Auvergne**  
**Liste des Présents**

<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>
Ayat-sur-Sioule	Michel CHASSAGNOL
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Briffons	Alain BOUSCAUD
Bussières-près-Pionsat	Fanny BRIAT
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Bernard COULAUDON
Charbonnières les Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Château-sur-Cher	Robert DUBUIS
Combrailles	Jean-Michel MOUNAUD
Combronde	Etienne ONZON
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Jean-Louis FABRE
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIERE
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Jean-Luc PORTE
La Celle d'Auvergne	Gérard BADET
La Cellette	Sophie COMBEMOREL
Landogne	Claude COLLANGE
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Le Quartier	Annelise DURON
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Menat	Corinne GARACHON
Miremont	Philippe BRICHEUX
Montcel	Françoise-Paule MATHEY
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEAUX
Moureuille	Hélène VERNADAT
Pionsat	Jérôme GAUMET
Pontaumur	Charles CARRIAS
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Saint-Avit	Nicolas MONTPEYROUX
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Denis ASTRUC
Saint Maurice de Pionsat	Daniel DIONNET
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Saint-Rémy-de-Blot	François ROGUET
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Sauvagnat	Franck MILORD
Servant	Sylvain DURIN
Teilhède	Olivier SURE

<div style="border: 2px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;"><b>AR Prefecture</b></p> <p>063-256301375-20250312-DCS20250302-DE  Reçu le 26/03/2025  Publié le 26/03/2025</p> </div>	Tortebesse Verpheas Verneugheot Villosanges Vitezac Voingt Youx	Gilles BOULAY Gilles BERNARD Bernard THOMAS Jean-Yves NEDELLEC Fabien ROUGIER Josias GARCIA Olivier GLOWACKI
<b>COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>		<b>DELEGUES PRESENTS</b>
Chavanon Combrailles et Volcans		Yannick BONY Janette VIALETTE-GIRAUD Frédéric SABY
Combrailles Sioule et Morge		Sébastien GUILLOT Julien PERRIN Gérard VENEULT
Pays de Saint-Eloy		Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

<b>CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS</b>	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jérôme GAUMET
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

**Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :**

Ars-les-Favets	Bourg-Lastic
Bromont-Lamothe (excusé)	Charensat (excusées)
Châteauneuf les Bains (excusée)	Cisternes-la-Forêt (excusé)
Durmignat (excusée)	La Cruzille
La Goutelle (excusées)	Loubeyrat (excusés)
Manzat	Messeix
Montaigut en Combraille	Montfermy
Neuf-Eglise (excusée)	Pontgibaud (excusée)
Pouzol (excusée)	Queuille
Saint-Angel (excusé)	Saint-Eloy les Mines
Saint-Etienne-des-Champs	Saint-Georges de Mons
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-la-Croix (excusé)
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Jacques d'Ambur (excusée)
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner
Saint-Pardoux (excusé)	Saint-Quintin-sur-Sioule
Saint-Sulpice	Savennes (excusée)
Teilhet	Tralaigues
Virlet	Yssac-la-Tourette (excusé - <b>POUVOIR</b> )

**Conseillers Départementaux excusés ou absents :**

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)  
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)

**AR Prefecture**

063-256301375-20250312-DCS20250302-DE  
Reçu le 26/03/2025  
Publié le 26/03/2025